

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N4G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 242SP

Page 1 de 11

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

Jokisch Monos Atos N4G

Autres désignations commerciales

Ancienne désignation: Jokisch Foam Cut

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Huile de coupe

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société:	Jokisch GmbH	
Rue:	Industriestraße 5	
Lieu:	DE-33813 Oerlinghausen	
Téléphone:	+49(0)5202/9734-0	Téléfax: +49(0)5202/9734-49
e-mail:	info@jokisch-fluids.de	
e-mail (Interlocuteur):	MSDS@jokisch-fluids.de	
Internet:	www.jokisch-fluids.de	

1.4. Numéro d'appel d'urgence: Giftnotruf Berlin: +49 (0) 30 / 30686 790**Information supplémentaire**

Art.-Nr.:084225 400

RUBRIQUE 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Mentions de danger:

Aérosol extrêmement inflammable.

Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Provoque une sévère irritation des yeux.

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

Conserver hors de la portée des enfants.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

Alkylpolyglycolethercarbonic acid (CAS: 57635-48-0)

Mention Danger

d'avertissement:

Pictogrammes:



**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N4G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 242SP

Page 2 de 11

Mentions de danger

- H222 Aérosol extrêmement inflammable.
H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence

- P102 Tenir hors de portée des enfants.
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux..
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410 Protéger du rayonnement solaire.
P412 Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501 Éliminer le contenu/récipient dans déchets dangereux ou spéciaux.

Étiquetage particulier de certains mélanges

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage.

Conseils supplémentaires

En cas de ventilation insuffisante et/ou suite à l'utilisation, formation possible de mélanges explosifs/facilement inflammables.

2.3. Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N4G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 242SP

Page 3 de 11

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
57-55-6	1,2-Propylenglykol, 1,2-Propylenglykol			20 - < 25 %
	200-338-0		01-2119456809-23	
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique			15 - < 20 %
	204-065-8	603-019-00-8	01-2119472128-37	
	Flam. Gas 1; H220			
	Fettsäure, ethoxyliert			5 - < 10 %
57635-48-0	Alkylpolyglykoethercarbonsäure (Polymer)			2,5 - < 5 %
	611-563-2			
	Skin Irrit. 2, Eye Dam. 1; H315 H318			
102-71-6	Triethanolamin			1 - < 2,5 %
	203-049-8		01-2119486482-31	
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentanediol			1 - < 2,5 %
	203-489-0	603-053-00-3	01-2119539582-35	
	Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2; H315 H319			
110-97-4	1,1'-iminodi-2-propanol, diisopropanolamine			1 - < 2,5 %
	203-820-9	603-083-00-7	01-2119475444-34	
	Eye Irrit. 2; H319			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Transporter la personne atteinte à l'air frais. Allonger la victime et la tenir au chaud. Ne pas laisser la victime sans surveillance.

Après inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de malaises persistants, consulter un médecin.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver avec: Eau et savon.
Générale, le produit n'irrite pas la peau.

Après contact avec les yeux

Si le produit entre en contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment en tenant les paupières ouvertes pendant au moins 5 minutes. Consulter ensuite un ophtalmologiste.

Après ingestion

NE PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N4G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 242SP

Page 4 de 11

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyens d'extinction appropriés**

Dioxyde de carbone (CO₂). Poudre d'extinction. Eau pulvérisée.
Utiliser mousse résistante à l'alcool. pour l'extinction.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau de forte puissance.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Information supplémentaire

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Utiliser un équipement de protection individuel Tenir toute personne non protégée à l'écart. Se tenir du côté du vent. Assurer une aération suffisante. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Eloigner toute source d'ignition.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Assurer une aération suffisante. Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

6.4. Référence à d'autres rubriques

Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail. Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Préventions des incendies et explosion

Eloigner toute source d'ignition. Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
température de stockage: 15 - 35 °C, Ne pas conserver à des températures supérieures à: 50 °C

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Agents oxydants.
Durée de stockage maximale : 2 ans

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N4G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 242SP

Page 5 de 11

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

À conserver au frais et au sec. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Protéger contre: forte chaleur.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
107-41-5	Hexylèneglycol	25	125		VLE (15 min)	
115-10-6	Oxyde de diméthyle	1000	1920		VME (8 h)	

8.2. Contrôles de l'exposition**Mesures d'hygiène**

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Protection des yeux/du visage

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

Protection des mains

Porter les gants de protection homologués : Nitriles. DIN EN 374
Épaisseur du matériau des gants: > 480 min / 0,4mm

Protection respiratoire

Lorsque la ventilation locale est insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: Aérosol
Couleur: jaune clair
Odeur: caractéristique

Testé selon la méthode

pH-Valeur (à 20 °C): 7-8

Modification d'état

Point de fusion: non déterminé

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: -24 °C

Point d'éclair: non applicable

Limite inférieure d'explosivité: 2,6 vol. %

Limite supérieure d'explosivité: 18,6 vol. %

Température d'inflammation: 235 °C

Propriétés comburantes

Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser sur des flammes ou des objets incandescents. Risque d'un éclatement du récipient.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N4G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 242SP

Page 6 de 11

Pression de vapeur: 3500-5000 hPa
(à 20 °C)

Densité (à 20 °C): 0,965 g/cm³ DIN 55990

Hydrosolubilité: complètement miscible

9.2. Autres informations

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et s'épanchent au niveau du sol

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.2. Stabilité chimique**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

10.4. Conditions à éviter

Réceptacle sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Risque d'un éclatement du réceptacle.
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.

10.5. Matières incompatibles

Éviter tout contact avec des agents oxydants

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, risque de dégagement de: Produits de pyrolyse, toxique.

Information supplémentaire

stabilité au stockage: min. 2 ans

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N4G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 242SP

Page 7 de 11

Toxicité aiguë

N° CAS	Substance				
	Voie d'exposition	Dose	Espèce	Source	Méthode
57-55-6	1,2-Propylenglykol 1,2-Propylenglykol				
	orale	DL50 >22000 mg/kg	Ratte		
	cutanée	DL50 >2001 mg/kg	Lapin		
	Fettsäure, ethoxyliert				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	RAT		
57635-48-0	Alkylpolyglykolethercarbonsäure (Polymer)				
	orale	DL50 >2000 mg/kg	Ratte		
102-71-6	Triethanolamin				
	orale	DL50 5530 mg/kg	RAT		
	cutanée	DL50 > 2000 mg/kg	RABBIT		
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentandiol				
	orale	DL50 3700 mg/kg	Rat		
	cutanée	DL50 8000 mg/kg	Lapin		
110-97-4	1,1'-iminodi-2-propanol, diisopropanolamine				
	orale	DL50 4765 mg/kg	Rat		

Irritation et corrosivité

Effet irritant sur la peau : légèrement irritant. Non soumis à l'obligation de marquage. Tenez compte en permanence des informations figurant sur la fiche de données de sécurité.

Effet irritant sur l'oeil: légèrement irritant.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Nocif pour poissons.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N4G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 242SP

Page 8 de 11

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Dose	[h] [d]	Espèce	Source	Méthode
57-55-6	1,2-Propylenglykol 1,2-Propylenglykol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 40613 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 18800 mg/l	48 h	Mysidopsis bahia		
	Fettsäure, ethoxyliert					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 86 mg/l	96 h	Goldorfe	DIN 38412 T.15	
57635-48-0	Alkylpolyglykoethercarbonsäure (Polymer)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 9,1 mg/l	96 h	Zebraabärbling		OECD 203
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r > 200 mg/l	72 h	Grünalge		OECD 201
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 28,2 mg/l	48 h	Großer Wasserfloh		OECD 202
	Toxicité bactérielle aiguë	(620 mg/l)		Belebtschlamm		OECD 209
102-71-6	Triethanolamin					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 11800 mg/l	96 h	Pimephales Promelas		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 2038 mg/l	48 h	Großer Wasserfloh	24h	
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentanediol					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 8510 mg/l	96 h	Gambusia affinis		
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50 3200 mg/l	48 h	Daphnia magna		
110-97-4	1,1'-iminodi-2-propanol, diisopropanolamine					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50 > 1000-2200 mg/l	96 h	Leuciscus idus		

12.2. Persistance et dégradabilité

N° CAS	Substance				
	Méthode	Valeur	d	Source	
	Évaluation				
57-55-6	1,2-Propylenglykol 1,2-Propylenglykol				
	CO2-Entwicklung OECD 301 F	81 %			
	Fettsäure, ethoxyliert				
	OECD 301 E	95 %	28		
	leicht biologisch abbaubar				
57635-48-0	Alkylpolyglykoethercarbonsäure (Polymer)				
	OECD 301 E	73 %	28		
	leicht biologisch abbaubar				
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentanediol				
	DOC gelöster org. Kohlenstoff	95%	28		

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N4G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 242SP

Page 9 de 11

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
115-10-6	oxyde de diméthyle, éther méthylique	0,1
102-71-6	Triethanolamin	-2,53
107-41-5	2-méthyl-2,4-pentanediol	0,58
110-97-4	1,1'-iminodi-2-propanol, diisopropanolamine	-0,82

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

les composants de cette préparation ne répondent pas aux critères de classification PBT ou vPvB.

12.6. Autres effets néfastes

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Code d'élimination des déchets - Produit**

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Résidus

160504 DÉCHETS NON DÉCRITS AILLEURS SUR LA LISTE; gaz en récipients à pression et produits chimiques mis au rebut; gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances dangereuses; déchet dangereux

Code d'élimination des déchets - Emballages contaminés

150104 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages métalliques

L'élimination des emballages contaminés

Eau. Eau (avec détergent). Éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)**

14.1. Numéro ONU: UN1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AÉROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
Étiquettes: 2.1



Code de classement: 5F
Dispositions spéciales: 190 327 344 625
Quantité limitée (LQ): 1 L

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N4G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 242SP

Page 10 de 11

Catégorie de transport: 2
Code de restriction concernant les tunnels: D

Autres informations utiles (Transport terrestre)

Réglementations particulières: 190 - 327 - 625

E0

Catégorie de transport: 2

Code de restriction concernant les tunnels: D

Transport maritime (IMDG)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2
14.4. Groupe d'emballage: -
Étiquettes: 2, see SP63

Marine polluant: •
Quantité limitée (LQ): See SP277
EmS: F-D, S-U

Autres informations utiles (Transport maritime)

Réglementations particulières: 63, 190, 277, 327, 959

Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR)

14.1. Numéro ONU: UN 1950
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: AEROSOLS
14.3. Classe(s) de danger pour le transport: 2.1
Étiquettes: 2.1



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne): 30 kg G
IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne): 203
IATA-Quantité maximale (avion de ligne): 75 kg
IATA-Instructions de conditionnement (cargo): 203
IATA-Quantité maximale (cargo): 150 kg

Autres informations utiles (Transport aérien)

E0

: Y203

150 kg

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Protection individuelle: voir rubrique 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

non applicable

Information supplémentaire

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

Jokisch Monos Atos N4G

Date de révision: 01.01.2019

Code du produit: 242SP

Page 11 de 11

Transport en tant que "quantité limitée" selon chapitre 3.4. ADR/RID.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3: 2-méthyl-2,4-pentanediol

Inscription 40: oxyde de diméthyle, éther méthylique

2004/42/CE (COV): 38,4% (373 g/L)

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

Alkylpolyglykolethercarbonsäure (Polymer)

Triethanolamin

RUBRIQUE 16: Autres informations**Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)**

H220	Gaz extrêmement inflammable.
H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.

Information supplémentaire

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel.

(Toutes les données concernant les composants dangereux ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)